

Droit international et national

Les pactes, lois et jurisprudences internationaux et nationaux qui suivent sont mentionnés dans les Feuilles d'information.

Exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC)

- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2002)
- Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2003)
- La Déclaration et l'agenda pour l'action de Stockholm (1996)
- Art. 279,01 du Code criminel (ajoute la traite des personnes à la liste des crimes)
- Projet de loi C-310 Loi modifiant le Code criminel (traite des personnes) (2011)

Tourisme sexuel impliquant des enfants

- Code de conduite pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme et l'industrie des voyages
- Convention relative aux droits de l'enfant
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2002)
- Projet de loi C-27 (1997) criminalisation du tourisme pédosexuel au Canada
- L'art. 7(4.1) du Code criminel (interdit le tourisme pédosexuel)
- R v Bakker, 2005 BCPC 289, [2005] BCWLD 5097, 2005 CarswellBC 1758.
- R v Klassen, 2011 BCPC 109, [2011] BCWLD 6616, [2011] BCWLD 6608.

Mariage d'enfant — Général

- Convention relative aux droits de l'enfant (1989)
- Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
- Article 293 du Code criminel (criminalisation de la polygamie)
- La Loi sur la lutte contre les crimes violents (2008) a majoré l'âge du consentement de 14 à 16 ans

Polygamie et Mariage d'enfant au Canada

- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1976)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976)
- Convention relative aux droits de l'enfant (1989)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)
- Article 293 du Code criminel (criminalisation de la polygamie)
- Reference re: Section 293 of the *Criminal Code*, 2011 BCSC 1588, 28 BCLR (5th) 96, 279 CCC (3d) 1 («The Polygamy Reference»)
- Article 153 du Code criminel (permet au juge une déduction d'exploitation sexuelle)

Images d'abus pédosexuels

- Projet de loi C-2 (définition de «pornographie juvénile») (2005)
- R v Sharpe, 2001 Carswell BC 82 at 128 (SCC)
- Le Projet de loi C-22 (Déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par des personnes qui fournissent des services Internet) (2011)

Mutilation génitale féminine (MGF)

- Convention relative aux droits de l'enfant (1989)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)
- la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1999)
- L'art. 268(3) du Code criminel (inclue la MGF comme facteur aggravant)
- L'art. 273.3 du Code criminel (criminalise le déplacement d'un enfant du Canada vers l'étranger pour une MGF)

Exploitation sexuelle et technologie

- Projet de loi C-22 (déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur internet par les personnes qui fournissent des services internet) (2011)

Agresseurs sexuels d'enfants

- Projet de loi S-2, Loi protégeant les victimes des délinquants sexuels (réforme du Registre national des délinquants sexuels) (2011)
- Loi sur le transfèrement international des délinquants (2004) (Garantie que les Canadiens reconnus coupables d'un crime sexuel à l'étranger peuvent être inscrit au Registre national des délinquants sexuels à leur retour au Canada.)